



**COMMUNE
DE
VEYTAUX**

**RAPPORT
AU CONSEIL COMMUNAL**

de la commission nommée pour l'examen du préavis No 14/2024 présenté par la Municipalité au Conseil communal dans sa séance du lundi 9 septembre 2024, relatif aux comptes 2023 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS)

Dates : 12.09

Rapporteur :	M. Stéphane THELIN	X
Membres :	Mme Stefania-Gabriela Dinklage	X
	Mme Francine Jordan	Exc
	M. Gérald Gatto	Exc
	M. Stephan Téklits	X
	M. Pascal Ruch	Exc
	M. Cédric Imsand	Exc

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

3 membres de la Cogest ont participé à la séance intercommunale qui s'est déroulée le 12 septembre 2024 en la salle du conseil communal de Vevey où elle a pu suivre la présentation de Monsieur Serge Gard sur les comptes 2023 de l'objet cité en titre.

Les comptes 2023 sont les premiers depuis la refonte et l'entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier 2023 de la CITS qui concerne l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires Riviera - Villeneuve. Ce document a pour objectif de soumettre ces comptes à l'adoption des 10 conseils communaux de la région. La convention qui régit cette entente a été adoptée par les conseils communaux des communes partenaires et approuvée par le Conseil d'État du Canton de Vaud en novembre 2022. Elle définit les modalités de perception et de gestion des taxes concernées.

Pour l'année 2023, le montant total perçu s'élève à CHF 5'849'847.26, auquel s'ajoutent des produits extraordinaires et des intérêts, portant le total des recettes à CHF 6'472'679.44. Les charges d'administration et de gestion, versées à la commune boursière de Montreux, s'élèvent à CHF 230'000. Les autres frais de l'Entente, incluant les honoraires et provisions, totalisent CHF 754'862.49. Montant total des charges 2023 s'élève à CHF 5'690'091.43

La répartition des produits nets des taxes a été décidée par la Commission intercommunale, avec des montants alloués à Montreux-Vevey Tourisme, à la carte de séjour « Montreux Riviera Card », et à d'autres prestations touristiques. Le solde au 31 décembre 2023 est de CHF 782'588.01, dont CHF 700'000 seront attribués au Fonds de l'équipement touristique.

AVIS DE LA COMMISSION

La Cogest invite Le conseil communal à adopter ces comptes, permettant ainsi de valider la gestion de l'Entente pour l'année 2023. Ce préavis témoigne de l'engagement des communes partenaires dans le but de promouvoir le tourisme et de gérer efficacement les ressources générées par ces taxes.

CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu le préavis No 14/2024 présenté par la Municipalité au Conseil communal dans sa séance du lundi 9 septembre 2024, relatif aux comptes 2023 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS),

ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

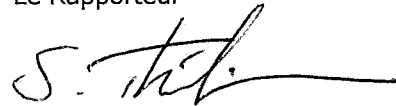
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'adopter les comptes 2023 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve.

Au nom de la commission

Le Rapporteur



Veytaux, le 16.10.2024